

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS  
DU FIA ARTHUR CROISSANCE**

Code ISIN :  
Part R FR0010021444

Paris, le 15/01/2025

**Objet : Mutation du FIA ARTHUR CROISSANCE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du **FIA ARTHUR CROISSANCE** (ci-après « le Fonds ») géré par **MCA FINANCE** et nous vous remercions de votre confiance.

**Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?**

Dans le cadre de la rationalisation de sa gamme, la société de gestion MCA FINANCE a souhaité renommer son fonds ARTHUR CROISSANCE en MCA PATRIMOINE et le muter en OPCVM.

L'objectif de gestion évolue puisque le fonds aura dorénavant pour objectif la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence composite : 35% Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé (contre l'indicateur composite 35% Morningstar Eurozone 50 NR EUR + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé auparavant) afin de privilégier des investissements actions sur une zone géographique plus large.

Ces modifications seront apportées à la documentation juridique du Fonds et la stratégie d'investissement du Fonds évoluera : l'exposition actions sera dorénavant comprise entre 0% et 60% (contre 50% maximum auparavant), les titres émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation représenteront entre 0% et 30% de l'actif net (au lieu de maximum 50% de l'actif précédemment).

Par ailleurs, les frais correspondants aux droits d'entrée et de sortie sont supprimés.

**Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

**Cette opération entrera en vigueur le 24/01/2025.**

*Pour votre parfaite information, la dernière valeur liquidative pré-mutation sera au 21/01/2025, et la première valeur liquidative post-mutation sera au 31/01/2025.*

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 28/02/2025.  
Après l'entrée en vigueur de cette opération, cette possibilité vous sera de nouveau offerte, le fonds ne facturant plus de frais de sortie.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

**Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Très significatif<sup>1</sup>**



**Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?**

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes en France – hors actions ou parts détenues dans un PEA

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes en France

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?**

Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.

**Tableau comparatif des éléments modifiés :**

	Avant	Après
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Forme juridique*</b>	FIA, spécifiquement un FIVG	OPCVM
<b>Objectif de gestion</b>	Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence constitué de 35% <b>Morningstar Eurozone 50 NR EUR</b> + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé, sur la durée de placement recommandée, dans le cadre d'une gestion équilibrée et discrétionnaire.	Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence constitué de 35% <b>Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur</b> + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé, dividendes réinvestis et coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée, soit trois (3) ans, dans le cadre d'une gestion équilibrée et discrétionnaire.
<b>Indicateur de référence</b>	indice composite : 35% <b>Morningstar Eurozone 50 NR EUR</b> + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé.	indice composite : 35% <b>Morningstar Global Target Market Exposure NR Eur</b> + 55% Morningstar Eurozone 1-5 Yr Core Bond GR EUR + 10% €STER capitalisé, dividendes réinvestis et coupons réinvestis.
<b>Changement de méthode de sélection des titres</b>	Actifs dérogatoires éligibles aux FIVG - <i>bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires,</i> - <i>en titres financiers éligibles et instruments du marché monétaires non négociés sur des marchés réglementés</i> - <i>des OPCVM ou FIA nourriciers, fonds bénéficiant d'une procédure allégée, OPCVM ou FIA détenant plus de 10% d'OPC, FIVG, FPVG.</i>	Actifs dérogatoires éligibles aux OPCVM - <i>en bons de souscription, ,</i> - <i>en titres financiers éligibles et instruments du marché monétaires non négociés sur des marchés réglementés</i>

Modification du profil de rendement/risque			
Évolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque actions : [0% ; 50%]	Risque actions : [0% ; 60%]	+
	Marchés des actions de la zone euro [0% ; 50%]	Marchés des actions de la zone euro [0% ; 60%]	+
	Marchés des actions de petite capitalisation (<150M €) [0% ; 20%]	Marchés des actions de petite capitalisation (<150M €) [0% ; 10%]	-
	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BBB- et supérieure ou égale à BB- [0% ; 50%]	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BBB- [0% ; 30%]	-
	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à BB- [0% ; 20%]	Instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à B- [0% ; 10%]	+
<b>Fourchette de sensibilité aux risques de taux</b>	0 ; 7	0 ; 6	-

Frais			
<b>Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services</b>	2,10%	1,80%	
<b>Commissions de mouvement</b>	<p><b>Société de Gestion : 0%</b> <b>Dépositaire : 100%</b></p> <p>Actions, warrants, obligations convertibles, droits, bons de souscription : 0,06% % TTC maximum (10 € TTC minimum / 50 € TTC maximum)</p> <p>Obligations, EMTN : 0,015% TTC maximum (10 € TTC minimum / 50 € TTC maximum)</p> <p>Titres négociables à court terme : 55 € TTC maximum</p> <p>S/R OPC: 40 € TTC maximum</p> <p>Eurex - Monep Options : 0.25% (4 € TTC minimum) Futures : 1,50€ TTC/lot</p>	<p><b>Société de Gestion : 0%</b> <b>Dépositaire : 100%</b></p> <p>Actions, warrants, obligations convertibles, droits, bons de souscription, <b>ETF actions</b> : 0,06% % TTC maximum (10 € TTC minimum / 50 € TTC maximum)</p> <p>Obligations, EMTN, <b>ETF Taux</b> : 0,015% TTC maximum (10 € TTC minimum / 50 € TTC maximum)</p> <p>Titres négociables à court terme : 55 € TTC maximum</p> <p>S/R OPC (<b>hors ETF</b>): 40 € TTC maximum</p> <p>Eurex - Monep Options : 0.25% (4 € TTC minimum) Futures : 1,50€ TTC/lot</p>	<p style="color: red; font-weight: bold;">=</p> <p>Ajout d'une précision sur les frais liés aux ETFs, sans impact sur les frais.</p>

# MCA FINANCE

GESTION de PORTEFEUILLE

Commission de souscription non acquise à l'OPC	5% TTC	Néant	
Commission de rachat non acquise à l'OPC	2% TTC	Néant	

Modalités de souscriptions/rachats		
Centralisation des ordres	Hebdomadaire du mardi <i>Cut-off à 9h</i>	Hebdomadaire du vendredi <i>Cut-off à 12h</i>

Informations pratiques		
Dénomination de l'OPC	Arthur Croissance	MCA Patrimoine

\*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 08/01/2025.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

**M.C.A. FINANCE**  
48C boulevard du Maréchal Foch  
49100 – ANGERS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Catherine Dagorn  
Directeur Général de MCA FINANCE

48 C boulevard du Maréchal Foch  
BP 15103 - 49 051 ANGERS Cedex 02

Tél. 02 41 87 30 00  
Fax 02 41 87 30 82

## MCA FINANCE

Société de gestion de portefeuille Agréée AMF N° GP-90-116 au capital de 2 000 000 €  
R.C.S ANGERS B 343 829 321 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 63 343 829 321

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle  
conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des Assurances - N° ORIAS : 07 005 521